

chiffres font bien voir l'effet de ce programme sur la vente normale du blé canadien; alors que les envois de blé américain sont passés de 347 millions de boisseaux pour la campagne 1955-1956 à 547 pour la campagne 1956-1957, ceux du Canada ont subi un recul très net pendant la même période: de 309 millions à 261.

Dans son discours de Dartmouth, le premier ministre a choisi les termes suivants pour exprimer la position du gouvernement canadien sur la question:

Le Canada trouve un sujet de vive inquiétude dans le programme américain d'écoulement des produits agricoles, blé et farine de blé en particulier. Dans ce dernier cas, la politique américaine, qui s'est révélée depuis deux ans plus vigoureuse et plus énergique, rend impossible une loyale concurrence. Le Canada a un surplus qui s'est élevé cette année à plus de 700 millions de boisseaux. Or, pour conserver sa stabilité économique, le Canada doit exporter 300 millions de boisseaux de blé par an.

Le Canada ne craint pas la concurrence dans la recherche des marchés mondiaux, pourvu que les autres nations s'en tiennent aux procédés admis dans cette lutte. Depuis quelques années, les États-Unis, grâce à leur programme d'écoulement des excédents de blé, ne cessent d'élargir leurs marchés, avant tout au détriment du Canada, dont les exportations vont en diminuant. La législation américaine sur la vente des excédents a rendu difficile, sinon impossible, au Canada de conserver sa juste part des débouchés mondiaux. Le Canada ne peut disputer les marchés agricoles à la puissance économique bien plus grande des États-Unis, quand ceux-ci recourent à des mesures telles que les subventions à l'exportation, le troc et les ventes soldées en devises étrangères.

À la réunion de Washington, la délégation canadienne a exposé de nouveau cette thèse en insistant sur les résultats néfastes qu'ont eus les accords de troc du point de vue des ventes normales des pays exportateurs. Pour sa part, la délégation des États-Unis s'est engagée de nouveau à "éviter autant que possible de nuire aux ventes normales par le programme d'écoulement des surplus". Il a aussi été convenu qu'il serait avantageux que le Canada et les États-Unis continuent de se consulter à ce sujet "afin d'atténuer le plus possible les effets néfastes des procédés mis en œuvre pour disposer des excédents de récolte". Quant à l'emploi du troc, on a assuré à la délégation canadienne qu'en vertu d'une modification apportée à la formule au début de l'année, "chaque accord de troc doit comporter une augmentation des envois de la denrée en cause".

Parmi les questions intéressant le Canada dont on a parlé à la conférence de Washington, il faut citer la décision prise par le Gouvernement de Washington de modifier les droits frappant le plomb et le zinc. On a évoqué la possibilité d'un relèvement de ces droits, qui poserait de graves difficultés aux exportateurs canadiens. La délégation des États-Unis a attiré l'attention sur le problème qu'ont à résoudre les producteurs de plomb et de zinc de ce pays. Elle a également expliqué que le gouvernement viserait surtout à maintenir l'équilibre entre les exportations et les importations, s'il adoptait des mesures douanières, et qu'il utiliserait les méthodes prévues par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Échanges et balance des comptes

La Conférence a ensuite abordé un problème d'ordre plus général: les échanges et la balance des comptes entre le Canada et les États-Unis. La délégation canadienne a souligné l'importance que l'évolution de la politique économique des États-Unis présente pour le Canada à cause de l'ampleur proportionnelle du commerce canadien avec ce pays. Elle a fait ressortir que "le volume et la diversité de ces échanges ont fait du Canada le premier client des États-Unis, et des États-Unis, celui du Canada." En 1956, "les ventes des États-Unis au Canada ont dépassé les quatre milliards, somme qui représente